

AU 2024-026

DECISION DU MAIRE

7.5.7 Finances

Le Maire de Robion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122-22;

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 juin 2020 n° DE 2020-033, délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du CGCT, déposée en Préfecture de VAUCLUSE le 22 juin 2020,

Considérant que le Maire peut prendre toute décision pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de 200.000 € ;

Considérant les travaux d'aménagement et de sécurisation du centre de Robion ;

Considérant le soutien financier mobilisable via le Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de travaux portant sur l'aménagement des équipements améliorant la sécurité des usagers des voiries et l'accès aux réseaux de transport en commun ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2024, à hauteur de 17.500,00 €.

Article 2: Le plan de financement de cette opération est le suivant : Coût prévisionnel de l'opération H.T. : 326.630,00 €

PARTICIPATIONS FINANCIERES		% de financement
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE AMENDES DE POLICE 2024	17.500,00 €	5,36
Etat - Fonds vert	85.087,00 €	26,05
Région – Nos communes d'abord	56.735,00€	17,37
Conseil Départemental – Contrat Vaucluse Ambition	53.926,00€	16,51
Autofinancement de la commune	113.382,00 €	34,71
TOTAL	326.630,00 €	100 %

ARTICLE 3: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Centre de Gestion Comptable d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Certifié exécutoire, la décision ayant été publiée le et reçue en préfecture le 084-218400992-20240625-AU_2024_026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Fait à Robion, le 25 Le Maire, Patrick SINTES

To account to the second

uin 202